

BEAULIEU SUR-MER

DOSSIER DE PRÉSENTATION
SEPTEMBRE 2023





Avec le charme d'un village côtier, Beaulieu-sur-Mer est une station de villégiature toujours attrayante pour nos touristes en raison de sa situation exceptionnelle dans son écrin de verdure entre mer et montagne. C'est également une ville qui offre toute l'année l'ensemble des infrastructures de la petite enfance au 3ème âge, ainsi que la Poste, la gare SNCF, les établissements bancaires, les professions médicales et paramédicales, les pharmacies. Nos commerces, nos hôtels, nos cafés-restaurants sont le cœur de notre économie locale et représentent une grande richesse pour notre commune de par leur éclectisme et leur qualité.

Nos jardins sont les écrins de notre cadre de vie.

Les espaces verts et fleuris sont la vitrine d'une ville.

Les jardiniers effectuent au gré des saisons un travail remarquable afin d'offrir aux berlugans, aux visiteurs d'un jour et à nos amis touristes, un environnement séduisant.

L'attribution du label « 3ème Fleur » en 2019 a rempli de fierté notre commune. Elle est le témoignage de la reconnaissance de l'investissement des équipes municipales, élus et fonctionnaires territoriaux.

Nous avons aujourd'hui l'honneur de candidater pour le maintien de ce label. Ce dossier vous permettra d'apprécier les investissements réalisés au niveau de notre patrimoine végétal et paysager avec l'engagement de la ville dans le « Plan Vert ». Le fleurissement et le réaménagement des jardins tiennent compte du choix des végétaux, en raison de la problématique de la gestion de l'eau. Ce dossier vous exposera également les grands projets en cours tels que le nouveau complexe scolaire, le réaménagement de la place Georges Clemenceau et l'embellissement du port de Beaulieu Plaisance. Un point particulier de cette présentation portera sur l'engagement de Beaulieu-sur-Mer dans l'écocitoyenneté, témoin de notre action en faveur du développement durable et de l'environnement.

Nous aurons le plaisir de vous faire découvrir
toutes ces réalisations lors de votre prochaine visite.



ROGER ROUX,
MAIRE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEILLER RÉGIONAL PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN NICE CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE

I- FICHE D'IDENTITÉ ◇————◇ p.5

**II- PATRIMOINE VÉGÉTAL
ET PAYSAGER** ◇————◇ p.7

- ENJEUX DU PLAN VERT
- TRANSPLANTATION ET MISE EN TERRE
- FLEURISSEMENTS ET RÉAMÉNAGEMENT DES JARDINS
- GRANDS PROJETS

III- CADRE DE VIE ◇————◇ p.43

IV- ENVIRONNEMENT ◇————◇ p.51

IV- ANNEXES ◇————◇ p.61

- JARDIN THOMAS
- SCHÉMAS PRINCIPE ÉCOLE ET GARE
- FICHE ARCHÉOLOGIQUE DE LA CHAPELLE
- CHARTES ZÉRO DÉCHET ET POSIDONIE
- PARCOURS VISITE 12/09/2023
- CARTE "BEAULIEU-SUR-MER"

FICHE D'IDENTITÉ

Ville côtière et accueillante, Beaulieu-sur-Mer a développé son économie touristique tout en préservant son patrimoine architectural et son environnement naturel.

Sa devise « Pax in Pulchritudine », « La Paix dans la Beauté », se traduit aujourd'hui encore dans l'Esprit Côte d'Azur.

A la Belle Epoque, Beaulieu-sur-Mer est devenue une station balnéaire hivernale réputée en attirant les têtes couronnées, la grande bourgeoisie et l'aristocratie de toute l'Europe. D'ailleurs son climat doux (un quartier est baptisé La Petite Afrique) et son littoral aux embruns rieurs en font un haut lieu de plaisirs solaires, et balnéaires.

Son étonnant décor où la roche plonge dans les eaux bleu turquoise séduit, sa végétation luxuriante émerveille.

Beaulieu-sur-Mer est restée une cité authentique à la forte identité, ancrée dans son histoire méditerranéenne.

Dans ce cadre privilégié, tout au long de l'année, Beaulieu-sur-Mer est une ville où il fait bon-vivre, une ville chaleureuse, culturelle, sportive et séductrice dans une ambiance « dolce vita » sur la Côte d'Azur.

**RETROUVEZ LE DOSSIER
COMPLET DE 2019 :**



De 0 à 189 mètres, Beaulieu-sur-Mer est une commune au climat méditerranéen.

Superficie du territoire : **0.95km²**
Soit la plus petite commune des Alpes Maritimes, et 3^{ème} de la région Sud.

Superficie des espaces verts :
22.4 hectares

Commune membre de la
Métropole Nice Côte d'Azur.

3762 résidents à l'année, avec
une population qui **triple en été**.

1^{ère} ville où il fait bon vivre dans
les Alpes-Maritimes (catégorie
3500-5000 habitants).

Station classée tourisme.



La Côte d'Azur bénéficie d'un climat méditerranéen avec des étés chauds et secs et des hivers doux. La topographie très compartimentée des Alpes-Maritimes a donné naissance à de nombreux micro climats.

Beaulieu-sur-Mer jouit avec Menton du micro climat le plus chaud et le plus abrité de France. La portion de la zone Est de la commune, protégée par les hautes falaises, porte d'ailleurs le nom de quartier de « **La Petite Afrique** ».

Cette température moyenne élevée a permis l'implantation d'espèces végétales exotiques importées, et présentes dans la commune depuis des siècles.



PATRIMOINE VÉGÉTAL ET PAYSAGER

LES ENJEUX DU PLAN VERT

Un Plan Vert est avant tout un dispositif opérationnel, définissant sur le moyen / long terme un programme d'actions visant à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de la biodiversité. Il s'agit d'intégrer la végétation comme une composante du développement urbain, pour un projet global et cohérent avec les usages.



Engagés dans cette démarche, les élus de **Beaulieu-sur-Mer** ont décidé, lors du conseil municipal du 17 mai 2022, la passation et la signature d'un marché public avec l'**Atelier Quercus** portant sur l'élaboration d'un **Plan Vert communal** ayant pour objectifs :

- de connaître l'existant et l'avenir de la végétation,
- d'être appliqué dans les différentes opérations d'aménagement réalisées sur la commune,
- de préserver une végétation toujours pleine de vitalité,
- de prévoir la mise en terre de jeunes sujets pour renouveler le peuplement végétal,
- de conserver un parc végétal et arbustif nécessaire au renouvellement de notre oxygène et la préservation du monde du vivant,
- de trouver le compromis entre la nécessité du véhicule et le bien-être à vivre dans une commune apaisée.

L'**Atelier Quercus** prend la direction de l'étude et est chargé de coordonner **un collectif de jeunes paysagistes concepteurs des Alpes-Maritimes**. Il fournira à chacun les documents de bases, les supports de cartes et de plans sur lesquels l'équipe inscrira ses réflexions. Il veillera à l'homogénéité des rendus en vue des prochaines publications et sera l'interlocuteur unique et privilégié de la commune de Beaulieu-sur-Mer.

Les Paysagistes se répartissent le territoire en 2 secteurs et travaillent sur des thématiques communes et spécifiques selon les secteurs.

Des réunions de mises en commun, de travail de groupes, d'écritures et de synthèse ont été programmées pendant toute la durée de l'étude, afin de confronter les points de vue, d'élaborer des documents collectifs mais aussi d'affiner les interactions et interfaces entre les secteurs.

Un Plan Vert est un ensemble d'actions s'étalant sur 20 ans.

Une collaboration entre les concepteurs paysagistes et les gestionnaires des espaces publics est stratégique pour créer un dialogue constant et amener une réelle prise en compte de la démarche dans la mise en œuvre de projets et la gestion des sites.



**Jean-Pierre Clarac,
paysagiste renommé,
apporte son expertise au
plan Vert**



Une équipe de paysagistes concepteurs pour comprendre les enjeux du territoire et répertorier la commune.

Le changement climatique, l'urbanisation galopante, obligent à poser un nouveau regard sur le patrimoine végétal qui nous entoure et sur la question de son adaptation au changement climatique.

Le **Plan Vert** devra prendre en compte les espaces publics mais aussi les espaces privés. La continuité végétale, comme les vues, s'affranchit des clôtures et des zones « interdites ». L'espace privé du jardin contribue lui aussi à créer un confort thermique, une continuité végétale.

Un repérage des arbres sera réalisé. Afin de poser la réflexion et de déterminer les solutions, le collectif posera sur les cartes à l'échelle de la commune le repérage des végétaux remarquables, les continuités écologiques et les armatures végétales de la ville.



Une démarche pragmatique - un outil de pilotage

Enfin, le Plan Vert doit être élaboré de manière opérationnelle pour faciliter sa mise en action et son pilotage. Les actions énoncées pourront s'appliquer tant dans le domaine public que dans le domaine privé afin de créer les bonnes conditions pour « bien planter et entretenir ». La question est bien de définir où, comment, dans quelles conditions et quelles essences planter sur le long terme. Il s'agira également de répondre à la question du devenir de la rue : une rue peut-elle devenir un jardin, la rue peut-elle muter pour bioclimatiser la vie alentours ? Les acteurs privés doivent eux aussi, à travers le Plan Vert, comprendre l'intérêt de « végétaliser la ville » et d'intégrer la part qui leur revient dans le renforcement du patrimoine arboré de leur environnement.

Une équipe de paysagistes concepteurs pour énoncer des règles à suivre

Le Plan Vert est l'occasion d'énoncer des règles qui pourront être suivies dans un Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Il ne s'agit pas de produire un document d'urbanisme contraignant mais de lister les actions qui permettront d'envisager la préservation, le renouvellement et l'adaptation du patrimoine végétal de la commune, tout en favorisant son inscription dans le territoire communal dans la recherche d'un rafraîchissement naturel.

Par ailleurs, il conviendra d'identifier le patrimoine de voirie (boulevards, rues, pistes cyclables, circulation piétonne) et d'apporter une réflexion pour limiter l'impact de l'usage de l'automobile et ses conséquences.



Le Plan Vert établi par la commune a pour objectif de lutter contre les îlots de chaleur urbains qui menacent les personnes les plus faibles, les enfants et les plus démunis.



L'espace végétalisé est également la colonne vertébrale d'une ville accueillante et attractive : activités de détente ou sportives, culturelles, récréatives, manifestations.

Parc, promenades, jardins partagés sont des espaces qui contribuent à la fois à l'attractivité de la ville et à la qualité de son lien social.

La clé du succès d'un **Plan Vert** dans sa réalisation est la participation de toute la communauté (citoyens, organisations, entreprises, institutions et collectivité locale). La sensibilisation des citoyens passe d'abord par celles des élus et des employés des services concernés ainsi que par leur formation. La rédaction participative de chartes paysagères, les consultations publiques, la participation à des formations, l'établissement de partenariats et la communication sont d'autres moyens de fédérer autour de ce projet.

L'enjeu consiste à identifier les ressources humaines et les acteurs locaux mobilisables puis d'investir humainement et financièrement auprès d'eux pour que le Plan Vert devienne une démarche partagée par les citoyens dès leur plus jeune âge, les associations et les élus afin qu'ils soient à la fois investis et force de propositions.



Exemple d'une propriété privée, Jardins de la Villa "La Berlugane"

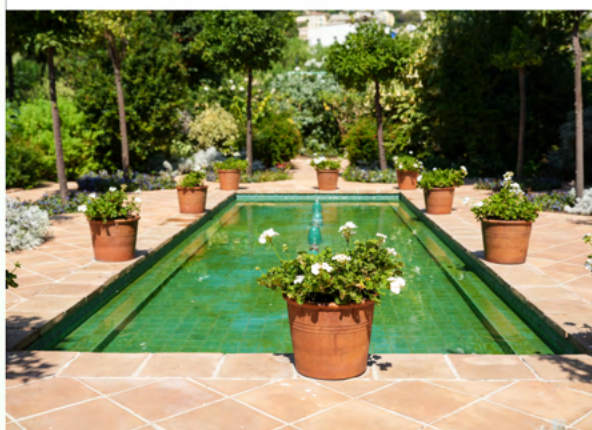
A l'origine une propriété privée, puis un hébergement touristique, La Berlugane est vendue en 2011 à un couple anglais collectionneurs d'art.

Début XXe siècle, le jardin est créé à l'initiative de Albert-Joseph Gauthier dans l'esprit d'un "jardin à l'italienne"

Les principales caractéristiques du jardin ont été maintenues (parcours, tracé, géométries).

Les occupations successives de la propriété avaient fortement endommagé son schéma originel ces 50 dernières années. Les nouveaux propriétaires ont donc souhaité, à l'occasion de la rénovation totale du bâti qui a duré plusieurs années, rendre sa cohérence et son harmonie au jardin.

Cette réalisation s'est faite sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), réglementairement compétent en site naturel inscrit.



TRANSPLANTATION ET MISE EN TERRE



Les divers travaux de voirie, aménagement de bâtiments ou d'espaces verts font que certains sujets existants doivent être déplacés afin d'optimiser des espaces ou des réseaux publics.

Dans le cadre de notre politique environnementale, chaque sujet concerné doit faire l'objet d'une analyse sanitaire avant abattage.

Chaque sujet sain et non dangereux sera transplanté et remis en terre sur un site plus approprié à son développement et qui le mettra en valeur.

Les sujets nécessitant un abattage sont automatiquement remplacés par 1 voire 2 sujets de même ou différentes natures.



Depuis 2019, le territoire communal a fait l'objet de :

- La préservation de nos grands FICUS : arbres remarquables inscrits au PLAN VERT.
- Les transplantations :
 - 2 oliviers remis en terre au nœud routier et sur la plage de la Petite Afrique
 - 7 palmiers remis en terre sur le port de plaisance sur la voie d'accès plage Petite Afrique
- Les mises en terre de plus de 80 sujets contre une trentaine d'abattage répartis sur les sites suivants :
 - Place Général De Gaulle et Boulevard Marinoni
 - Avenue des Anglais
 - Avenue Fernand Dunan
 - Aménagement concession " l'Hirondelle "
 - Port de plaisance



Grand Ficus : Arbre remarquable

FLEURISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE JARDINS

Les aménagements réalisés chaque année tiennent dorénavant compte de la problématique de la gestion de l'eau d'arrosage.

1) **Un audit de l'ensemble de ce réseau est en cours :**

- Chaque point de desserte devra être précisément identifié.
- Le réseau de chaque site est contrôlé.
- Les réparations nécessaires sont identifiées et programmées.
- Chaque départ après compteur sera muni soit :
 - d'un système d'arrosage centralisé comme sont déjà munis les principaux sites avec le système ISIS CONTROL ;
 - d'un contrôleur d'allumage ou d'extinction à distance.

La chasse aux fuites et au gaspillage est en train de se mettre en place. L'utilisation de paillage diminue l'évaporation au niveau du sol. Une partie de ce paillage provient du broyage des tailles effectuées ce printemps.

Nota : Si nécessaire ou si demandé par la Préfecture, la mise en place d'un cahier des consommations mentionnant un relevé photographique mensuel de chaque compteur pourra être réalisé.

2) **Mise en place de plantations économes en eau**

- Millepertuis
- Plumbago de Chine
- Lavande
- Sauge de Jérusalem
- Stipa
- Abélia
- Euphorbe
- Lantana



3) **Certains jardins** comme le jardin de l'Olivaie **ne sont plus tondu**s durant toute la **période hivernale**. Le jardin est laissé à son état naturel.

4) La **création de jardins mellifères** est **envisagée** sur des sites appropriés comme le jardin Véran ou le jardin jouxtant le monument aux morts.

5) **Le fleurissement intensif** : depuis de nombreuses années, la commune a choisi de maintenir un fleurissement intensif en ayant recours à la mise en place de tapis fleuris, corbeilles et vasques suspendues. Pour cet été, les corbeilles et vasques ont fait l'objet d'une attention particulière afin de les garnir de plantes économes en eau.



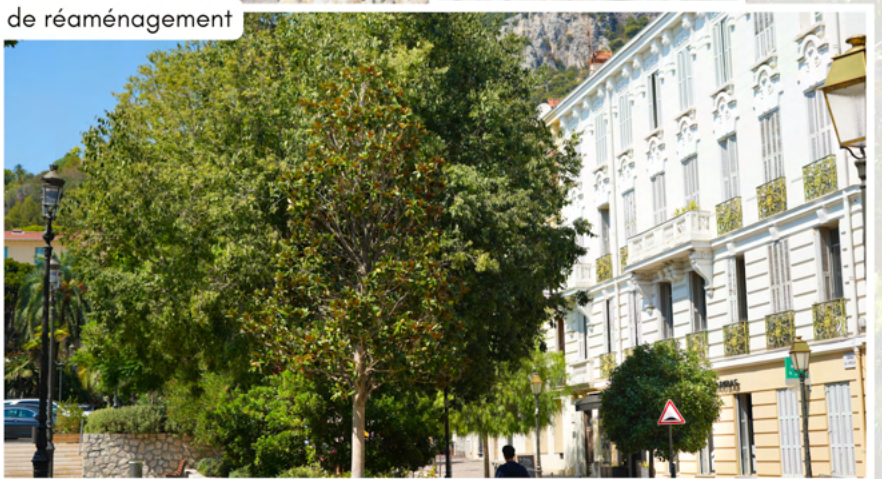
Les réalisations depuis 2019 :

La **Place Général de Gaulle** et le **Boulevard Marinoni** :





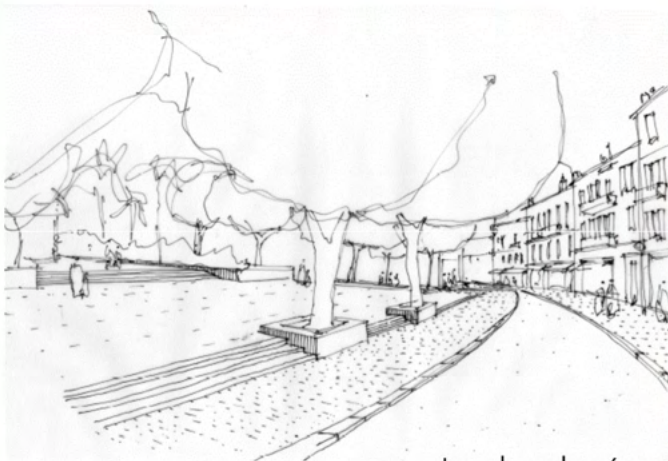
Ouverture d'une tranchée lors des travaux de réaménagement



Travaux de pavage aux abords de la place



Le pavage des abords de la place du Général de Gaulle forge une identité caractéristique forte à cet aménagement apprécié de tous.



Le plan de réaménagement de la place a été inspiré par l'ancienne configuration des lieux (carte postale de droite)

La végétalisation du boulevard Marinoni en 2023 parfait les abords de la place



Réaménagement de diverses jardinières isolées :

Boulevard Edouard VII dépôt Suffia

Boulevard Maréchal Joffre entrée Lotissement El Paradisio

Rue de Yougoslavie entrée accessibilité des cours de tennis



Avenue F. Dunan - Jardins de la Rotonde



Rue de la 1 ère DFL - Jardins



**Avenue Fernand Dunan, Carrefour Edith Cavell -
Végétalisation du snack-restaurant " L'Hirondelle "**



Bacs fleuris

Les points de collecte tri sélectif des ordures ménagères ont été habillés avec des **abris bacs fleuris** :

- **Rue François de May**
- **Rue du Marché**
- **Rue Guynemer**



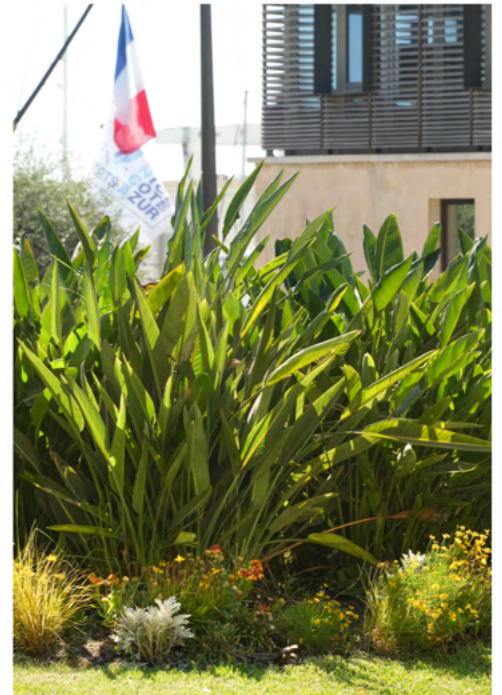
Le point de collecte de l'**impasse du Baous / Rue Jean Bracco** sera équipé au cours du second semestre 2023.

Pour **2024** le point de la **place du cimetière** est à l'étude et à budgétiser.



L'ensemble des **points de collecte** sera progressivement équipé de ce mobilier dessiné et implanté par **nos services techniques** et fabriqué par un artisan ferronnier du secteur niçois.

Bd Maréchal Leclerc / Bd Alsace Lorraine - Jardin du "Nœud Routier"



Bd Maréchal Leclerc / Bd Alsace Lorraine -

Le port de plaisance : Création d'un accès PMR permettant la traversée piétonne Jean Bracco vers les terrasses du port, l'entrée du port et la galerie Nord.

Accès PMR



Entrée du port



Avenue des Hellènes - le jardin Tempe :

Chaque année de nouvelles cactées sont mises en place en complément ou en remplacement de sujets arrivant en fin de vie afin de rendre le jardin attractif.



Bd Maréchal Joffre - Jardin des Floralies : Plantes exotiques



RÉAMÉNAGEMENT DU JARDIN THOMAS

Bd Paul Déroulède - Jardin Thomas :

Création d'un jardin découverte composé de différents espaces :

- Potager,
- Naturel dédié aux insectes et aux oiseaux,
- Plantes spécifiques ou arbustes types agrumes,
- Table de rempotage
- Serre à boutures,
- Détente

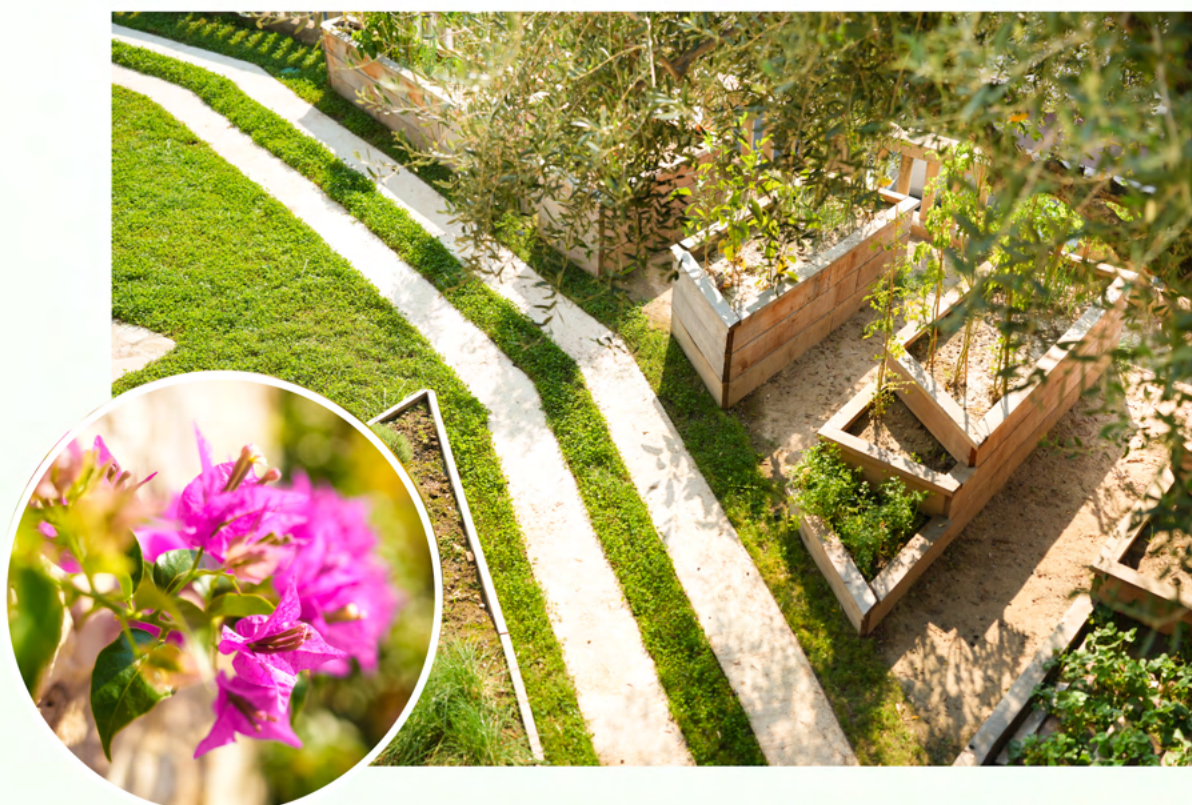
La biodiversité sera présente avec :

- Nichoirs à mésanges
- Hôtel à insectes
- Espace à tortues et/ou hérissons
- Piège à reines de frelons asiatiques



RETROUVEZ LE DOSSIER COMPLET DU PROJET EN ANNEXE

Ce jardin sera développé et entretenu par le personnel communal.





GRANDS PROJETS

GROUPE SCOLAIRE MARINONI

Création d'un groupe scolaire comprenant :

- Une école élémentaire
- Une crèche halte-garderie
- Une médiathèque
- 2 niveaux de parking



ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

La nouvelle réglementation environnementale **RE 2020** qui s'impose déjà depuis le 1er janvier 2022 pour certaines constructions, s'applique pour les écoles depuis le 1er juillet 2022. Elle oblige de rendre tous les nouveaux projets énergétiquement autonomes.

La programmation architecturale en cours intègre bien évidemment cet aspect dans le cadre des obligations réglementaires, mais également dans le cadre de la note d'orientation municipale de Beaulieu-sur-Mer, ville écocitoyenne.

Les architectes amenés à concourir sur le projet seront appelés à réfléchir à une conception bioclimatique des bâtiments créés et/ou réhabilités, afin d'obtenir une efficacité énergétique optimale.

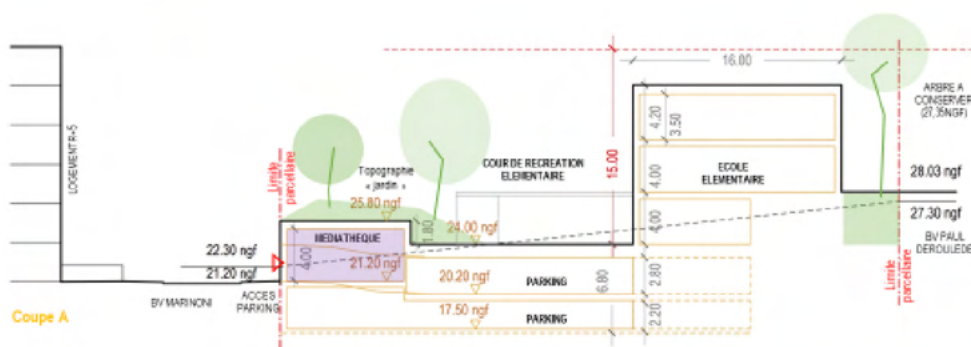
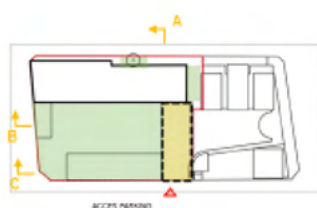
Les **panneaux photovoltaïques**, dont la qualité s'est améliorée, dont les coûts ont baissé, dont la durée de vie a considérablement augmenté, et dont le recyclage quasi-total est aujourd'hui possible, devront être mis en place. Même si les dimensions du projet et sa localisation urbaine ne sont pas propices à la création d'une véritable « ferme photovoltaïque », l'efficacité de telles installations est aujourd'hui prouvée et les architectes amenés à concourir devront y apporter la plus grande attention.

Ces dispositifs de production seront bien évidemment complétés de dispositifs de contrôle, de régulation et de gestion de l'exploitation par la mise en place d'une **Gestion Technique des Bâtiments (GTB)** qui permettra d'optimiser les installations de production, ainsi que le chauffage et la ventilation.

Le programme devra faire l'objet d'une réflexion précise sur la **végétalisation du site** mais aussi de l'ensemble du secteur concerné. Le **programme végétal intérieur comme extérieur** à la parcelle sera soumis au groupe de travail du **PLAN VERT**.

SCENARIO 2 /H3 - RECONSTRUCTION

CRECHE EN R+1 / MEDIATHEQUE BD MARINONI



Croquis de principe À RETROUVER EN ANNEXE

Ces mesures vont dans le sens de « **l'école de demain** » souhaitée par Beaulieu-sur-Mer : école qui se doit de présenter un **bilan carbone exemplaire**.

La conception architecturale devra donc aller dans ce sens, sans pour autant négliger le confort des enfants, enseignants et personnels.

Le concours MOE est en cours : les travaux sont prévus pour **Janvier 2025** et une **livraison en Septembre 2027** pour un investissement de 17 000 000€.

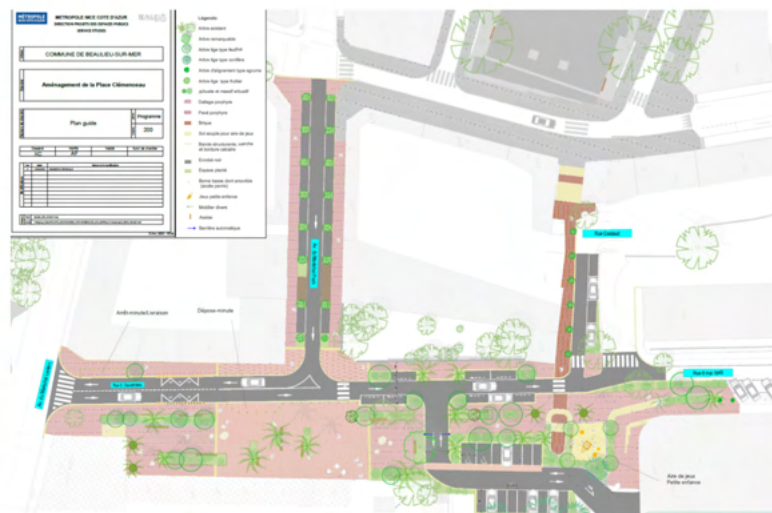
PLACE GEORGES CLEMENCEAU

En 2023 les travaux ont permis la **mise en accessibilité des quais** de la Gare SNCF avec l'installation d'un **ascenseur**. Il est prévu par la suite :

- le réaménagement du bâtiment voyageurs,
- le déplacement du bureau d'information touristique.

Dans le cadre du programme du pôle multimodal, la commune a souhaité la **réaménagement du parvis de la gare** et de l'ensemble du secteur **avenue** et **place Georges Clemenceau**, **avenue Foch**, et **rue du marché**.

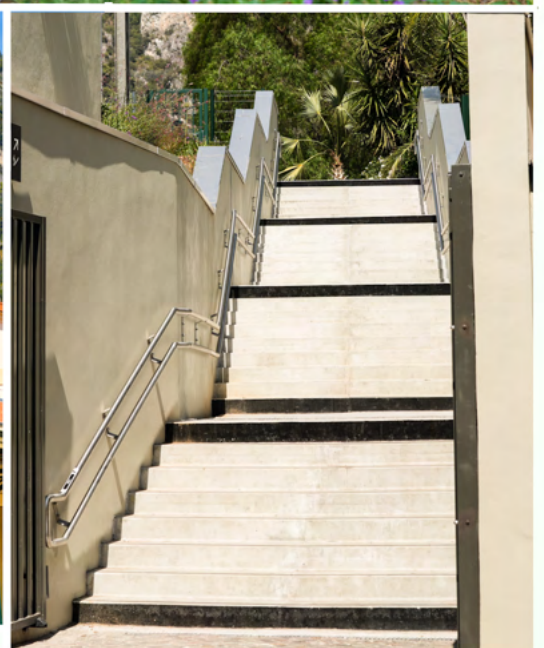
Cela permet d'établir une fluidité entre le secteur commercial bas du boulevard Maréchal Leclerc (*réhabilité en 2013*) et le secteur commercial du haut du boulevard Marinoni, place du Général de Gaulle, place du marché (*réhabilité en 2019*).



Croquis de principe À RETROUVER EN ANNEXE

Ce projet estimé à **1 600 000 €** est en cours d'études par le service des aménagements des espaces publics de la Métropole Nice Côte d'Azur et les travaux sont prévus pour le deuxième semestre 2024.

Là aussi, le programme devra faire l'objet d'une réflexion précise sur la **végétalisation du site** en privilégiant le piéton et son **bien-être**. Le programme végétal devra aussi être force de proposition pour le combat des îlots de chaleurs et sera soumis au groupe de travail du **PLAN VERT**.



PORT DE BEAULIEU PLAISANCE



Généralités et situation géographique

Beaulieu Plaisance constitue aujourd'hui une locomotive pour le réseau des ports métropolitains, tant au niveau de sa taille que de la qualité des équipements annexes (chantier naval de grosse capacité, shipchandlers, commerces, restaurants...).

Sa localisation au pied du centre-ville de la commune en fait également un **point d'attractivité majeur** et un élément structurant du paysage berlugan.

Il est ainsi pourvu de 719 postes d'amarrage d'une longueur maximale de 45 mètres et d'un tirant d'eau maximal de 7,2 mètres. Des voies de circulation routières ceinturent les quais et assurent la desserte des bateaux amarrés.

Il nécessite aujourd'hui une **modernisation** et un **réaménagement** lui permettant de répondre aux nouveaux besoins des plaisanciers mais également des promeneurs.



Aménagement du terrain de la galerie Nord

Ces travaux ont eu lieu d'**octobre 2022 à juin 2023** et constituent la **première phase** du programme **de réhabilitation du port de plaisance**.



Schéma de principe, Galerie Nord

Dans le cadre du renouvellement des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) des commerces de la zone nord, un nouveau programme d'investissement a été demandé aux attributaires avec:

- **La création** et l'**homogénéisation** des **espaces pergolas**
- **L'agrandissement** de l'**emprise des terrasses**
- **La création de terrasses** sur le **toit** pour les **restaurants** les plus conséquents

L'emprise des restaurateurs en AOT fait l'objet de dépôt de permis de construire par chacun des attributaires.

De façon générale, l'aménagement proposé a pour ambition de rendre cette zone portuaire plus accessible aux piétons, de créer un nouveau **lieu de vie**, un **espace où l'on se sent bien**.



Schémas de principe



Les **options** suivantes constituent le **fil conducteur de ce nouvel aménagement** :

- Insertion du projet dans le site dans le respect des règles et des orientations d'aménagement et de programmation fixées par le PLUm.
- Respect des sensibilités écologiques et insertion du projet dans le paysage.
- Equilibre entre intégration paysagère et aspect pratique de fonctionnement.
- Harmonisation entre les espaces privés et communs pour ancrer le projet dans son territoire.
- Gestion optimisée des surfaces pour répondre aux besoins des acteurs du port.

En termes d'espaces verts :

Les services de la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Beaulieu-sur-Mer, accompagnés de la maîtrise d'œuvre chargée de la mise en place du **PLAN VERT**, ont constitué et déposé un permis d'aménager auprès de la commission des sites.

Après avis **favorable**, les travaux d'aménagement des espaces verts de la galerie Nord ont été entrepris :

- Abattage des pins existants devenus vieillissants, voire dangereux et destructeurs de l'ensemble des réseaux et du revêtement routier.
- Création de fosses d'arbres et d'une tranchée en terre filante entre les fosses sur une longueur de 265 mètres environ
- Mise en place d'un réseau d'arrosage et d'un réseau d'éclairage décoratif sur une longueur de 265 mètres environ
- Mise en place de regards en attente avec prise d'eau pour l'arrosage des jardinières posées au droit des terrasses
- Plantation de plus de 50 sujets Tipunia Tipu, Chêne vert, Tamaris, Palmiers
- Création de 2 jardinières à l'entrée du port (vestibule) composées de murets périphériques en agglos à bancher avec enduit surmontés de couvertines en pierre calcaire
- Protection en surface des zones en espaces verts par la mise en place d'un caillebotis en teck certifié sur une surface de 400 m² (hors zone des terrasses à la charge des AOT)
- Fourniture et pose de 8 jardinières hors sol posées avec bancs périphériques intégrés au niveau des deux placettes.

Les objectifs de l'opération à terme

Deux autres phases de travaux sont programmées avec pour objectif :

- **Embellir le port** par la réalisation d'un aménagement qualitatif,
- **Renforcer la place du piéton** et l'apaisement de la vitesse aux abords des commerces par la création d'une zone de rencontre,
- **Améliorer le déplacement des piétons** par la création de cheminements sécurisés,
- **Réorganiser la circulation** et le **stationnement** (voitures, livraisons, personnes en situation d'handicap et deux-roues),
- Optimiser **l'éclairage du site** par la modernisation du réseau correspondant.



Schéma de principe, composition et organisation du projet d'ensemble du réaménagement du port de plaisance

Réaménagement du chantier Naval : En cours



Réaménagement de la galerie Sud :

Travaux prévus d'octobre 2023 à juin 2024



Extension et aménagement de la Partie Est : à l'étude

- Création d'une **deuxième entrée** sur le port afin de rendre totalement piétonne la partie "Restaurants"
- Création d'un **parking** et d'une **galerie commerciale**
- Création d'**esplanade** et **espace de vie**
- **Agrandissement** du **bassin portuaire**
- Création d'un **yacht club**



**Extension et réaménagement du club de voile avec
création d'un appontement flottant vers et sur le
brise lames : A l'étude**



CADRE DE VIE

JARDIN DE L'OLIVAIE : UN LIEU DE VIE

Tout au long de l'année, des manifestations mettent en avant le patrimoine végétal remarquable de la commune. La plupart ont d'ailleurs lieu au Jardin de l'Olivaie :

- Festival "Nuits Guitares" (22ème édition en 2023)
- Représentations théâtrales
- Fête de la famille et de la jeunesse
- Cérémonie d'accueil des nouveaux résidents.
- Animations scolaires : chasses aux œufs, olympiades, nuit au jardin.
- Journée au Jardin



Journée au Jardin

La **Journée au Jardin** propose chaque année en mai de nombreuses animations et conférences autour du thème de l'environnement, de la nature et de la biodiversité ainsi que du jardinage.

Des balades botaniques sont proposées.

Des jeux en bois géants sont prévus pour les enfants et des stands variés accueillent le public.



TOURISME : BALADE BOTANIQUE



Il s'agit d'un parcours pour aller à la rencontre des plus belles espèces végétales de la Côte d'Azur.

Celui-ci a été créé dans le but de **sensibiliser le visiteur** à la beauté et à l'extrême diversité du monde végétal, endémique ou exotique. Il peut se réaliser en autonomie, à l'aide d'un dépliant ou accompagné d'un guide du bureau d'information touristique, de mi-avril à mi-octobre.

Les sites parcourus sont divers et variés : jardins, rues, place, incitant le promeneur à déambuler dans les moindres recoins de Beaulieu-sur-Mer.

De nombreuses espèces bénéficient d'un **étiquetage** (signalétique), faisant mention des noms commun et latin ainsi que de leur origine. Cette signalétique accompagne les visiteurs dans leur découverte.

La **promotion** de ce parcours est assurée via les **réseaux sociaux** de la ville (ainsi que du site internet de la commune et du bureau d'information touristique), à travers une plateforme collaborative touristique professionnelle (APIDAE) et sur la documentation papier : flyers, encarts dans le guide pratique ou à l'occasion de certains événements.



Un Panorama Unique de Palmiers

1. Place Clemenceau
Palme du Mexique
Noms latins Washingtonia
Robusta donné en hommage à Georges Washington
Espèce au tronc fin

2. Rue de la Libé 0278
Palme nain
Europe, pourtour méditerranéenne

3. Jardin Verdon
Alouette tricolore
Californie et Arizona
Palme à chevron
Chine centrale et Birmanie

4. Jardin Buis des Touranais
Palme de la Borne
Sud du Brésil, nord de l'Argentine, du Paraguay et de l'Uruguay

5. La Source
Palme à épis, palmier
Meyang et haute Calédonie

6. Rue des Hortenses
Palme à aubricot
Crique
Fruits comestibles

7. Place Marconi
Palme à sucre, celtée
Aire du Sud-Est d'Indonésie, Sud de l'Inde, Malaisie, Philippines
Muscarijargue : meurt après la floraison

8. Rue de l'Éclaircie
Palme de Canningham
Est et Sud de l'Australie

9. Rue de la Liberté
Palme des Caraïbes
Des Caraïbes
Plante de Baobab
Lacs

Le jardin de l'Olivaire Un petit coin de Paradis

A quelques pas de la mer, le jardin de l'Olivaire offre un havre de paix et de sérénité. L'implantation de l'olivier est intimement liée à la vie et au développement de Beaulieu-sur-Mer d'où son appellation amicale d'Oliou.

Culture et d'alliance symbolique au fil des siècles de la commune. Dans ce parc, outre la présence éminente et envoutante des "Oliou marseux", le visiteur se découvre l'un genre "Nanus" typique de ce jardin. Les murs d'enceinte sont recouverts de plantes grimpantes dont plusieurs théophages, le Suzanne aux yeux noirs et d'un superbe Ficus Fumica.

Balade botanique guidée
Le jeudi à 10h30 sur inscription
Tarif 5€

Office Municipal de Tourisme
Place Georges Clemenceau
06110 Beaulieu-sur-Mer
Tél : +3304 93 01 44 23
Fax : +3304 93 01 44 04
www.beaulieusurmer.fr
0606300000@beaulieusurmer.fr

Un univers magique d'Arbres et de Plantes

Beaulieu-sur-Mer possède une végétation luxuriante, raison pour laquelle la partie "Est" de la commune est appelée "Petite Afrique". Le climat tempéré permet à toutes les variétés de plantes exotiques, cactus, agaves, succulentes, de pousser sans retenue, sans oublier une "collection" de palmiers unique au monde dans ces lieux. En se promenant à Beaulieu-sur-Mer, on découvre des figes, des figuiers, des datiers au parfum envoiétant, des cancheux glabres, des strobilites et des bananiers.

Les oranges, les citronniers, les mandariniers sont un véritable plaisir des yeux avec toutes ces tonalités de jaune et d'orange qui se reflète aux couleurs éclatantes des magnolias et des lauriers roses... sachés ou blancs.

Beaulieu-sur-Mer mérite qu'on s'attarde à la découverte de son patrimoine végétal.

1. Place Clemenceau
Mandarinier
Chine, Japon

2. Rue de la Libé 0278
Baccharis populifolia
Est de l'Australie

3. Jardin Verdon
Passiflora imperialis
Centre de la Chine
Dans fière à feuilles glauques
Mexique

4. Jardin Buis des Touranais
Polygala à bractées
Pourtour d'Asie de l'Est
du Sud

5. Agave americana
Amérique

6. Agave americana
Amérique

7. Agave americana
Amérique

8. Agave americana
Amérique

9. Agave americana
Amérique

10. Agave americana
Amérique

11. Place Clemenceau
Chêne de Vietnam, Cappadocien de Portugal dans certaines régions de France

12. Place Marconi
Arbuste à épines
Béni

13. Place Marconi
Bougainvillee glabre
Béni et Mexique

14. Place Marconi
Datara

15. Place Marconi
Nanier du Japon
Asie Sud du Japon, Sud Est de la Chine

16. Place Marconi
Arbre aux cerbères
Nord Ouest de l'Afrique du Sud

17. Rue de l'Éclaircie
Eucalyptus
Australie

18. Rue de l'Éclaircie
Euphorbe candelabra
Afrique du Sud

19. Rue de l'Éclaircie
Alnus glutinosa
Afrique du Sud

20. Rue de l'Éclaircie
Ramboulet sacré
"Nandina"

21. Rue de l'Éclaircie
Arbre aux baillères
à feuilles de mimosa, étonnement blanc
Fruit épineux du Béni et Nord Ouest de l'Argentine

22. Rue de l'Éclaircie
Fougère phanerogame de l'Asie
Australie, Nouvelle-Guinée, Galles du Sud, Victoria, Tasmanie

23. Rue de l'Éclaircie
Succulente
arborescente
arborescente
Europe méditerranéenne

RESTAURATION DE LA CHAPELLE SANCTA MARIA DE OLIVO

En concertation avec le service des Architectes des Bâtiments de France et le service Archéologique de la Métropole Nice Côte d'Azur, le Conseil Municipal a lancé en 2019 la **restauration de cette bâtisse** dont l'architecture laisse apparaître multiples modifications apportées à chaque époque depuis sa construction au 12ème siècle.

Pour ce faire la commune s'est associé au cabinet Luc TISSOT, Architecte DPLG, spécialisé en restauration de bâtiments anciens.

RETROUVEZ LA FICHE ARCHÉOLOGIQUE EN ANNEXE

La **première phase des travaux** réalisée en **2020** consistait à mettre en sécurité et en accessibilité ce lieu souvent utilisé pour divers concerts, conférences et expositions.

- Réouverture d'une ancienne porte donnant directement sur le Bd Maréchal Leclerc et permettant ainsi la création d'une issue de secours, l'accessibilité par une rampe et la mise en valeur architecturale de cette ancienne ouverture sur la rue.
- Création d'un grand sas d'entrée vitré permettant de conserver l'ancienne porte bois impossible à mettre en conformité avec la réglementation incendie.



La **deuxième phase de travaux** a démarré en octobre 2022 pour s'achever en Juin 2023.

- Pérennisation de la toiture,
- Reprises structurelles sur les maçonneries sous clochers,
- Réfection de tous les passages de câbles (gainés et fourreaux),
- Suppression de l'ensemble des enduits ciments mis au fil des ans et mise en valeur architecturale des différentes modifications intérieures. Mise à nu des plus beaux panneaux muraux en pierre, réfection des enduits à la chaux des voutes et panneaux muraux ne présentant pas de valeur architecturale.



La **troisième et dernière tranche** prévoit :

- La réfection totale des jointements de la façade en pierre avec mise en valeur des modénatures des corniches et frontons
- La réfection de l'ensemble du génie électrique, chauffage, sonorisation et vidéo projection
- Achèvement de la mise en valeur des parties maçonnées intérieures par la pose de divers mobiliers en boiserie (plinthes, estrade, passage de câbles etc...)
- Mise en place d'un système de projection type laser pour projeter à la demande sur les murs l'ensemble des évolutions architecturales.

**RETROUVEZ LA PARTIE COMPLÈTE
SUR LE PATRIMOINE BERLUGAN (2019) :**



PROPRETÉ ET ACCESSIBILITÉ DES PLAGES

Le **nettoyage** et la **préparation** des **plages** se déroulent chaque année dès le mois de mars pour le démarrage de la saison à Pâques.

Un **entretien quotidien** est planifié de juin à fin septembre (équipe de 5 personnes) : enlèvement des déchets par la cribleuse, retrait des déchets échoués suite aux « coups de mer » etc.

Les plans d'eau sont quant à eux nettoyés au rythme de 2 fois par jour, 3 jours par semaine de début mai à fin septembre.



Cela fait presque 10 ans que la Plage de la Petite Afrique a été **rendue accessible aux Personnes à Mobilité Réduite** (PMR). Les sanitaires de toutes les plages sont également accessibles aux PMR.

En outre, de mi-juin à mi-septembre, la **surveillance** des **plages** est assurée par le **Service Départemental d'Incendie et de Secours** de 9h à 18h.

Enfin, le **balisage** est en place de juin à septembre, il matérialise la réglementation de la baignade et de la navigation dans la bande des 300m et des **filets anti-méduses** sont installés et entretenus durant les mois de juillet et août.



VILLE ÉCOCITOYENNE

Beaulieu-sur-Mer, ville écocitoyenne, soucieuse de protéger la planète, s'engage tout au long de l'année en faveur du développement durable et de l'environnement.



SUPPRIMER LE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE, VERS LE "ZÉRO DÉCHET"

A) **Signature en 2021 de deux chartes** en faveur de la **suppression du plastique** à usage unique proposées par le ministère de la transition énergétique et par la région Sud

Deux chartes ont été votées à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 16 mars 2021.

- La charte « **Plan d'action zéro déchet plastique** » collectivités territoriales et intercommunalités » proposée par la Région Sud
- La Charte « **Plages sans déchet plastique** » proposée par le ministère de la transition écologique

Ces chartes visent à sensibiliser la population mais aussi les élus, les agents municipaux, les enfants des écoles, les commerçants, hôteliers et restaurateurs aux méfaits du plastique. Elles ont pour objectif de supprimer quand c'est possible le plastique en particulier à usage unique en promouvant le réutilisable dans tous les services municipaux.

RETROUVEZ LES CHARTES D'ENGAGEMENT EN ANNEXE

B) Tortues "Ici commence la mer" devant les avaloirs

Pose de 40 tortues « **Ici commence la mer** » devant les **avaloirs** de la commune pour sensibiliser la population à ne rien jeter au sol car les déchets jetés se retrouvent en mer.



PROPOSER DES PLAGES ÉCOCITOYENNES "DE CARACTÈRE"

- **Tri sélectif sur les deux plages : Baie des Fourmis et de la Petite Afrique**
- **Distribution de cendriers écoresponsables** durant l'été sur les deux plages mais aussi en ville, dans les hôtels, restaurants, bars, office de tourisme...
- **Sensibilisation des vacanciers aux écogestes** sur la plage de la petite Afrique en juillet et août avec la participation du « Centre de Découverte Mer et Montagne » et de la métropole NCA.



- **Beaulieu-sur-Mer, première ville** de la Région Sud à voter une délibération en faveur de la protection de la posidonie (Conseil Municipal du 7 mai 2022), « Charte d'engagement pour des plages de caractère en Méditerranée » proposée par la Région Sud.

**RETROUVEZ LA CHARTE
COMPLÈTE EN ANNEXE**



- **Nettoyages des plages par des acteurs locaux**

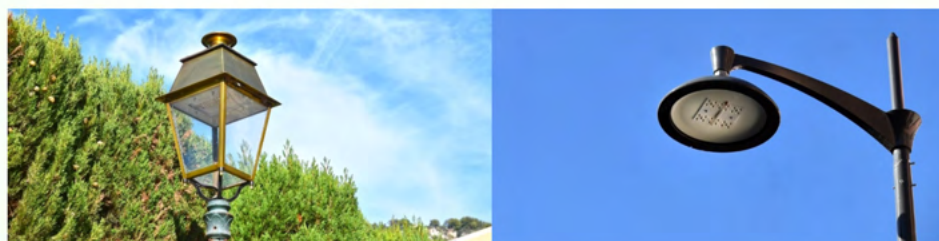


PROMOUVOIR L'ÉLECTRIQUE

- Mise à disposition de **vélos électriques** à la location sur la commune.
- Mise à disposition de **voitures électriques** à la location à l'heure.
- Mise en place de **bornes de recharge** des véhicules électriques.



- **Réduire la consommation énergétique**
 - Les bâtiments communaux et les jardins ne sont plus allumés tout au long de la nuit **pour réduire la consommation électrique.**
 - Poursuite du **remplacement** des **réverbères** par des **LED**, permettant de **diminuer la consommation** énergétique.



- **Achat de 2 voitures électriques pour les services de la ville**



- Ces dernières années, **la commune** s'est progressivement dotée de **matériel électrique pour l'entretien des jardins**



SENSIBILISER AUX GESTES ÉCOCITOYENS

- **Campagne de sensibilisation dans les écoles et au collège.** Les classes de CM2 de l'école Marinoni et les 6ème du collège Jean Cocteau ont participé à un nettoyage commun de la plage de la baie des Fourmis.



- **Nettoyages annuels des plages** par les 6ème et par l'école élémentaire : Présence de France 3 Côte d'Azur et de BFM Nice
- **Concours d'affiches et de nouvelles** pour les enfants des écoles (et les adultes) sur des sujets différents chaque année comme « Trions nos déchets » ; « Non au plastique à usage unique »



- **Différentes campagnes de sensibilisation**



- **Fête de l'environnement** tous les premier samedi de juin pour célébrer la **journée mondiale de l'environnement**.



Différents **stands ludiques** sont proposés chaque **année** afin de sensibiliser **petits et grands** à la nécessité impérieuse de protéger notre belle planète.

Différents thèmes sont abordés comme l'air, l'eau, la santé et l'environnement, le monde des insectes pollinisateurs, le végétal mellifère mais aussi la magie de la terre et de ses plantes, la posidonie, le plastique, le tri et la gestion des déchets.

SOS Grand Bleu insiste sur la protection des cétacés en méditerranée alors qu'un parcours ludique à vélos autour du kiosque Marinoni montre aux enfants les bienfaits de ce mode de locomotion.





BIODIVERSITÉ

L'installation de nichoirs à mésanges en de nombreux points de la commune permet de favoriser la nidification de cette espèce de nos régions très utile à l'équilibre de l'écosystème naturel.



Nichoir installé à la crèche municipale

CYCLES BIODIVERCINÉ

Les séances "Biodiverciné" organisées avec la complicité du Cinéma de Beaulieu sensibilisent les habitants aux enjeux de la biodiversité à travers une sélection de documentaires. Ici en présence de Naïs, protagoniste principale du film "Naïs au pays des loups"



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Une vaste opération de piégeage des reines de frelons asiatiques a été lancée ces deux dernières années, au printemps. Des bouchons « tap trap » ont été mis à la disposition du public pour s'engager dans cette lutte. Cette campagne bien accueillie par les berlugans a permis d'éradiquer une centaine de ces nuisibles dangereux. Chaque reine de frelon capturée évite la prolifération de 3000 à 4000 frelons asiatiques destructeurs des abeilles !

Beaulieu-sur-Mer est une commune signataire de la Charte Pélagos.



Il s'agit d'un Sanctuaire transfrontalier pour la sauvegarde de la biodiversité marine. Le 25 novembre 1999, l'Accord Pelagos créant le Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée est signé à Rome par la France, l'Italie et la Principauté de Monaco.

Cet Accord a pour objectif de mettre en œuvre des actions concertées et harmonisées entre les trois pays pour la protection des mammifères marins et de leurs habitats contre toutes les causes de perturbation : pollutions, bruit, captures et blessures accidentelles, dérangement, etc...

Charte Natura 2000 (Site Cap Ferrat)

Depuis 2013, la Métropole Nice Côte d'Azur sous l'impulsion de Roger Roux, Maire de Beaulieu-sur-Mer, Président de la commission métropolitaine « activités portuaires et maritimes », est engagée auprès des acteurs locaux et institutionnels pour soutenir des actions destinées à préserver cet exceptionnel patrimoine naturel marin.

Un panneau pédagogique a été installé à l'entrée de la plage des fourmis à Beaulieu-sur-Mer.





ANNEXES

1. JARDIN THOMAS
2. SCHÉMA DE PRINCIPE ÉCOLE
3. SCHÉMA DE PRINCIPE GARE
4. FICHE ARCHÉO CHAPELLE
5. CHARTE ZÉRO DÉCHET RÉGION SUD
6. CHARTES ZÉRO DÉCHET ET POSIDONIE
7. PARCOURS VISITE 12/09/2023
8. CARTE BEAULIEU-SUR-MER



ANNEXE : JARDIN THOMAS

JARDIN PÉDAGOGIQUE & D'ACCLIMATATION

Boulevard Paul Déroulède

DOSSIER PROJET

GROUPE BOTANICA

- 885 A V DU Dr LEFE BVRE - 06270 Villeneuve-Loubet - 04 97 10 26 23 v_escard@botanica.fr

LE PROJET

Créer une zone de lien social, de pédagogie, de préservation, de partage et d'expérimentation végétale au sein de la commune.



LE PLAN DE ZONAGE

LE JARDIN D'ACCLIMATATION

- Banquettes de culture pour acclimatation végétaux exotiques et autres
- Châssis pour semis sur édicule béton sanitaire
- Abris à hérisson (+ panneau pédagogique)

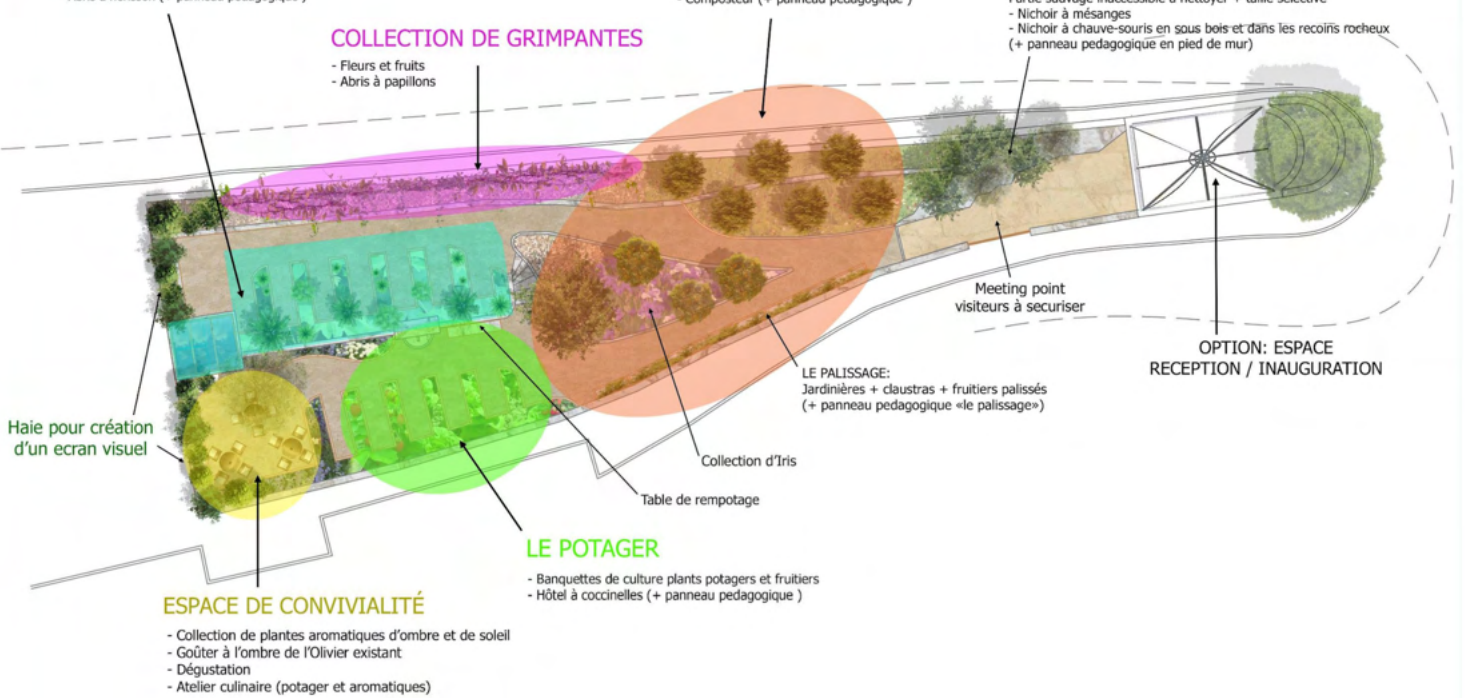
COLLECTION DE GRIMPANTES

- Fleurs et fruits
- Abris à papillons

LES ARBRES FRUITIERS

- Collection de fruitiers complétant les agrumes et le caroubier existant (+ panneau pédagogique «la greffe»)
- Fond herbacée fleuri favorisant la biodiversité
- Hôtel à insectes (+ panneau pédagogique)
- Composteur (+ panneau pédagogique)

- Partie sauvage inaccessible à nettoyer + taille selective
- Nichoir à mésanges
- Nichoir à chauve-souris en sous bois et dans les recoirs rocheux (+ panneau pédagogique en pied de mur)



La haie paysagère: un atout pour la biodiversité

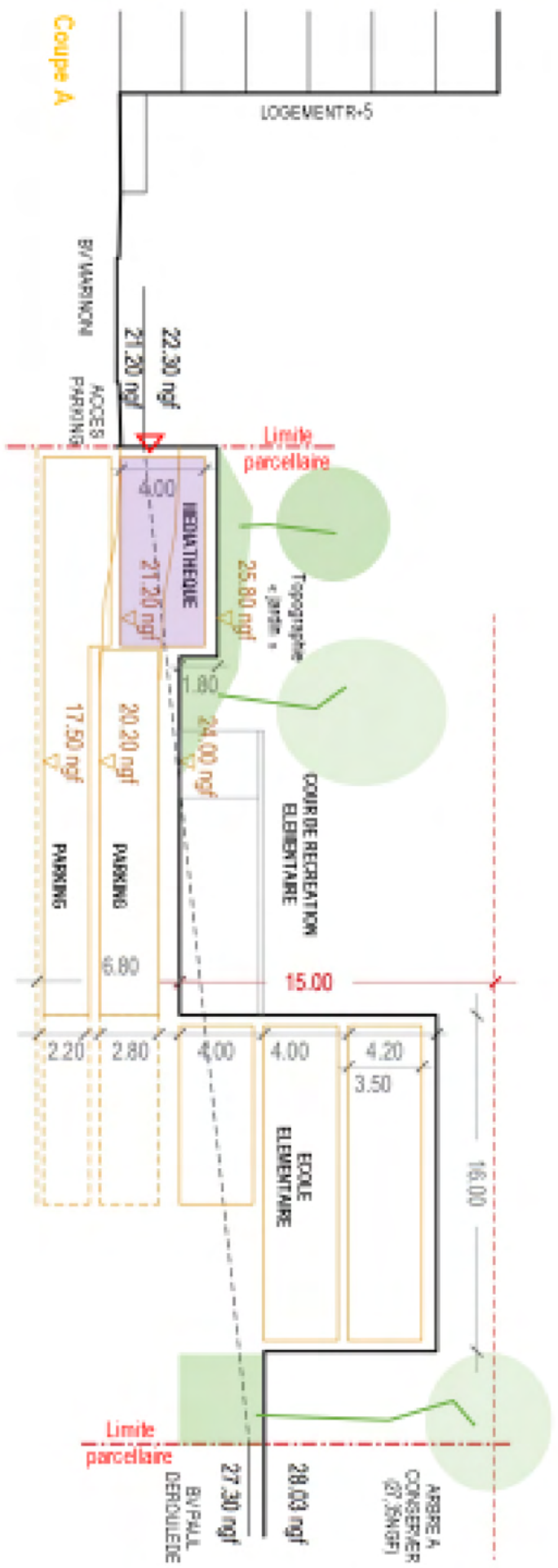
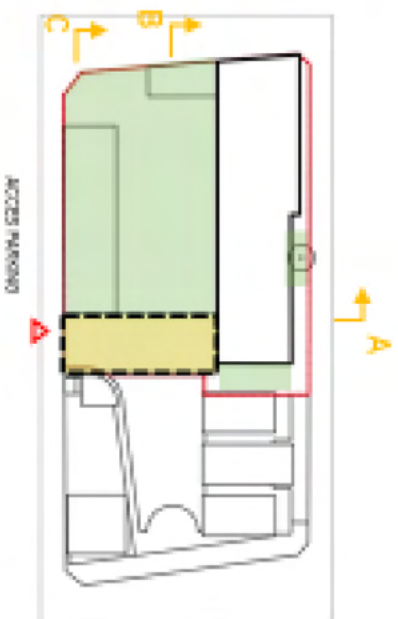




Les équipements pédagogiques



ANNEXE : SCHÉMA DE PRINCIPE DU COMPLEXE SCOLAIRE



BEAULIEU-SUR-MER
Ecole élémentaire Marconi

DEMOLITION RECONSTRUCTION ECOLE ELEMENTAIRE
ETUDE DE PROPOSITION

DNA2DU

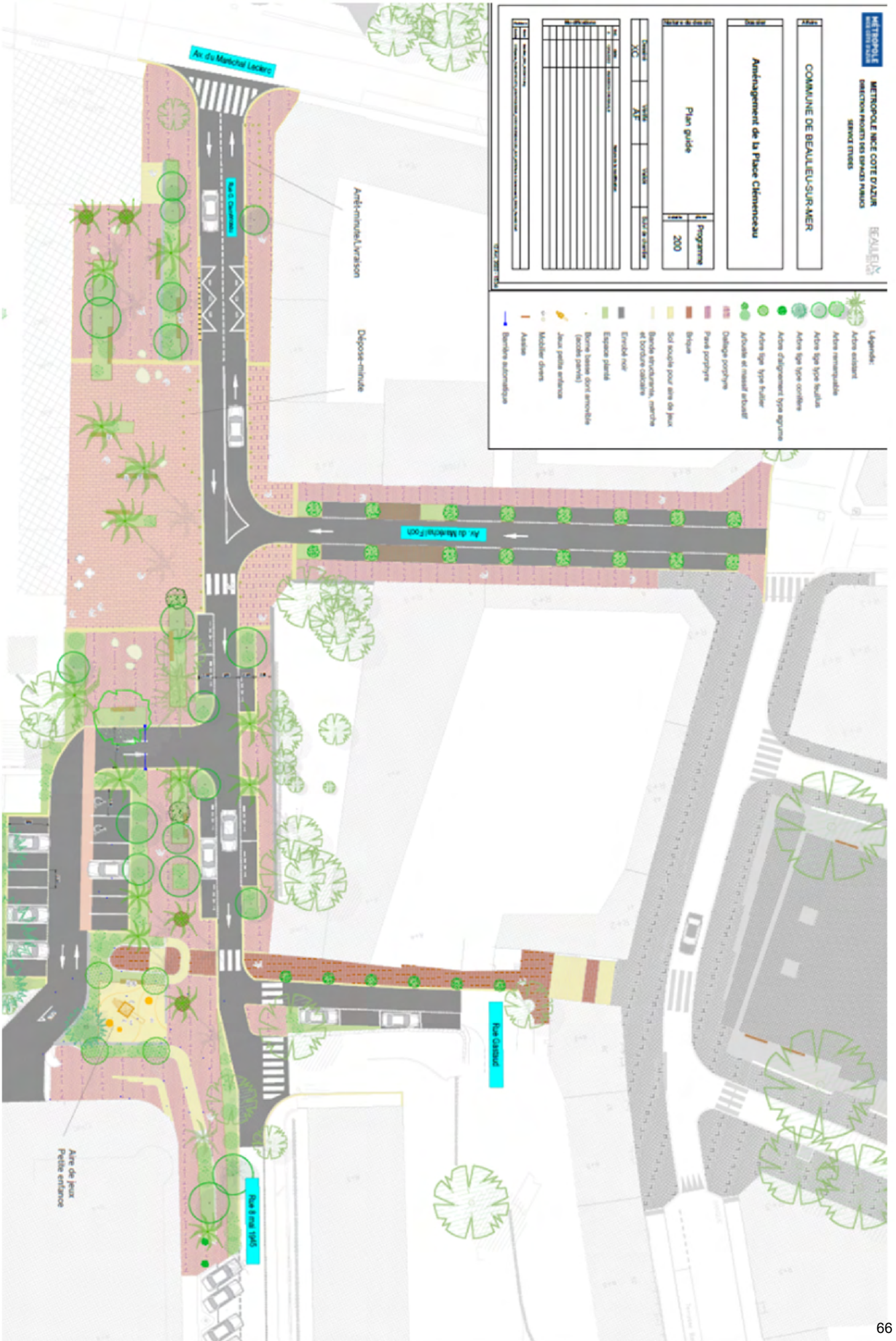
1/200m
0 1 2 5 m

Mai 2022

SCENARIO 2 / HYPOTHESE

4

ANNEXE : SCHÉMA DE PRINCIPE GARE



ANNEXES : CHARTE ZÉRO DÉCHET

CHARTRE D'ENGAGEMENT

«Sud zéro déchet plastique »

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



**RÉGION SUD
UNE COP D'AVANCE**

I COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS INTERCOMMUNALITES

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité et participe au changement climatique. En signant la présente charte, les collectivités et les Intercommunalités s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants. Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LES 3 AXES D'ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

1. SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS PLASTIQUES

- ∞ Sensibiliser les différentes parties prenantes du territoire : les élus, les agents, les citoyens, les scolaires, etc.
- ∞ Les Intercommunalités s'engagent à sensibiliser les communes de leur territoire au « zéro déchet plastique »
- ∞ Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans les milieux naturels

2. METTRE EN ŒUVRE UNE UTILISATION RAISONNEE DES MATIERES PLASTIQUES

- ∞ Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique » favorisant les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables lorsque l'usage du plastique est à privilégier
- ∞ Supprimer l'utilisation des plastiques à usage unique et privilégier les alternatives réutilisables

3. GERER ET VALORISER LES DECHETS PLASTIQUES

- ∞ Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits dans la collectivité/Intercommunalité
- ∞ Optimiser le système de tri et de collecte des déchets plastiques en interne et sur le territoire
- ∞ Favoriser la réutilisation et la réparation des objets plastiques usagés

Modalités générales

- ∞ Désigner un référent opérationnel et participer à la dynamique de la communauté d'acteurs signataires de la Charte
- ∞ Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte auprès de la Région et de l'ARPE-ARB
- ∞ Evaluer et transmettre les résultats de mise en œuvre auprès de la Région et de l'ARPE-ARB deux ans après la signature de la Charte

La collectivité / L'intercommunalité (Nom)
représentée par (Nom, Prénom, Fonction)
s'engage à contribuer à la Charte « Sud Zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions ci-dessus.

Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fait à Marseille, le.....

Le Signataire

Fait à.....

ANNEXES :

CHARTRE "UNE PLAGE SANS DÉCHET PLASTIQUE"

15 engagements pour

Une plage sans déchet plastique



SENSIBILISATION

- 1/ Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages (mégots, emballages, bâtonnets, etc.) et leur impact sur le milieu marin, visible aux entrées des plages, des ports de plaisance et dans les centres-villes.
- 2/ Informer les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés (affichage, panneaux, presse locale).
- 3/ Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile.

- 4/ Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, plaisance, capitainerie, etc.).

- 5/ Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer d'objets en plastique à usage unique (sacs, pailles, gobelets, couverts, ballons et jouets volants...).



RAMASSAGE, NETTOYAGE, COLLECTE ET TRI

- 11/ Promouvoir ou organiser des événements citoyens pour nettoyer une plage (1 personne ramasse un déchet).

- 12/ Équiper l'entrée ou la sortie des plages avec des conteneurs de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets.

- 13/ Adapter la fréquence de ramassage à la vitesse de remplissage des poubelles.

- 14/ Pratiquer un nettoyage raisonné (nettoyage manuel sur les plages naturelles, nettoyage mécanique limité aux plages urbaines).

- 15/ Former 30% du personnel chargé de l'entretien des plages ou nettoyage manuel ou raisonné des plages.



PRÉVENTION

- 6/ Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements ou démarches promotionnelles organisés sur les plages (gobelets et vaisselles réutilisables, cendriers de poche, interdire les objets publicitaires à usage unique, etc.). Le zéro plastique est une condition d'acceptation des dossiers de demande d'autorisation.

- 7/ Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires (gobelets, éco-cup, boîtes à sandwich, etc.).

- 8/ Proposer des animations de type bar à eau ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages.

- 9/ Valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux pailles et aux couverts en plastique jetables et qui développent le réemploi des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter).

- 10/ Promouvoir l'utilisation de matériaux durables (bois, paille, osier, rotin, toile, etc.) dans les installations présentes sur les plages comme les restaurants, les mobiliers de plage, les clubs enfants ou sportifs, etc.



SIGNATURE DE LA CHARTRE

En signant cette charte, la commune :

- bénéficie d'une valorisation des actions qu'elle met en place en faveur d'Une plage sans déchet plastique, notamment à travers le portail Biodiversité, tous vivants qui a vocation à valoriser les engagements pris par chacun en faveur de la préservation de la biodiversité ;

- autorise le ministère de la Transition écologique et solidaire à diffuser des informations sur les actions qu'elle met en place dans le cadre d'Une plage sans déchet plastique afin notamment d'étendre le retour d'expérience à d'autres collectivités ;

- s'engage à communiquer sur la démarche Une plage sans déchet plastique au travers des outils de communication dont elle dispose, site internet, bulletin municipal...

Trois paliers d'engagement

- Palier 1 - 5 engagements réalisés
- Palier 2 - 10 engagements réalisés
- Palier 3 - 15 engagements réalisés

BEAULIEU-SUR-MER, PREMIÈRE VILLE DE LA RÉGION SUD À VOTER UNE DÉLIBÉRATION EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA POSIDONIE

CHARTRE D'ENGAGEMENT

POUR DES PLAGES DE CARACTÈRE EN MÉDITERRANÉE

Préservons les banquettes de posidonie sur nos plages

NOS VALEURS COMMUNES

Ensemble, nous voulons :

- 1 Des plages de Méditerranée reconnues pour leur caractère unique, naturel et authentique.
- 2 Des plages de Méditerranée gérées avec respect vis-à-vis de la faune et de la flore qui les habitent.
- 3 Des plages qui valorisent notre identité culturelle méditerranéenne.
- 4 Que l'économie balnéaire prenne en compte les services écosystémiques rendus par la posidonie.
- 5 Des plages saines qui reflètent la bonne qualité de nos eaux de baignades et des écosystèmes marins.
- 6 Préserver nos plages pour les générations futures et y favoriser la biodiversité.
- 7 Conserver la beauté et le caractère unique de nos paysages littoraux méditerranéens.
- 8 Des plages conviviales, libres d'accès à tous, sans déchets et faiblement artificialisées.
- 9 Des plages dont on respecte les fonctionnalités écologiques de manière à développer la résilience de nos côtes face au changement climatique.

NOS OBJECTIFS COMMUNS

Ensemble, nous nous engageons à :

- 1 Promouvoir la signature de la Charte dans notre entourage et nos réseaux.
- 2 Participer au développement des connaissances concernant l'écosystème de la plage et de la banquette et plus généralement des écosystèmes côtiers méditerranéens.
- 3 Sensibiliser, informer, éduquer, ou former les acteurs des plages, de manière à mieux connaître et protéger les banquettes et les écosystèmes côtiers méditerranéens.
- 4 Changer nos comportements et nos pratiques individuelles et collectives vis à vis de la présence de banquettes de posidonie sur les plages, de manière à agir constamment dans le respect des sites naturels qui nous accueillent.
- 5 Valoriser et diffuser les bonnes pratiques de gestion et d'aménagement des plages respectueuses de la naturalité des sites, et encourager le partage d'expériences.
- 6 Participer à la promotion des solutions fondées sur la nature et au développement d'une approche écosystémique dans les aménagements de nos côtes méditerranéennes.
- 7 Respecter les réglementations régionales, nationales et européennes concernant l'herbier et la banquette de posidonie ou promouvoir l'application d'une réglementation dans les pays ou régions où elle n'existe pas.

JE M'ENGAGE À PROTÉGER LA POSIDONIE



act4posidonia.eu

ANNEXE : FICHE ARCHÉO CHAPELLE



Les études et la réalisation de la restauration de l'église Sancta Maria de Olivo se font en concertation avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, le service d'Archéologie Nice Côte d'Azur en liaison avec le Service Régional de l'Archéologie

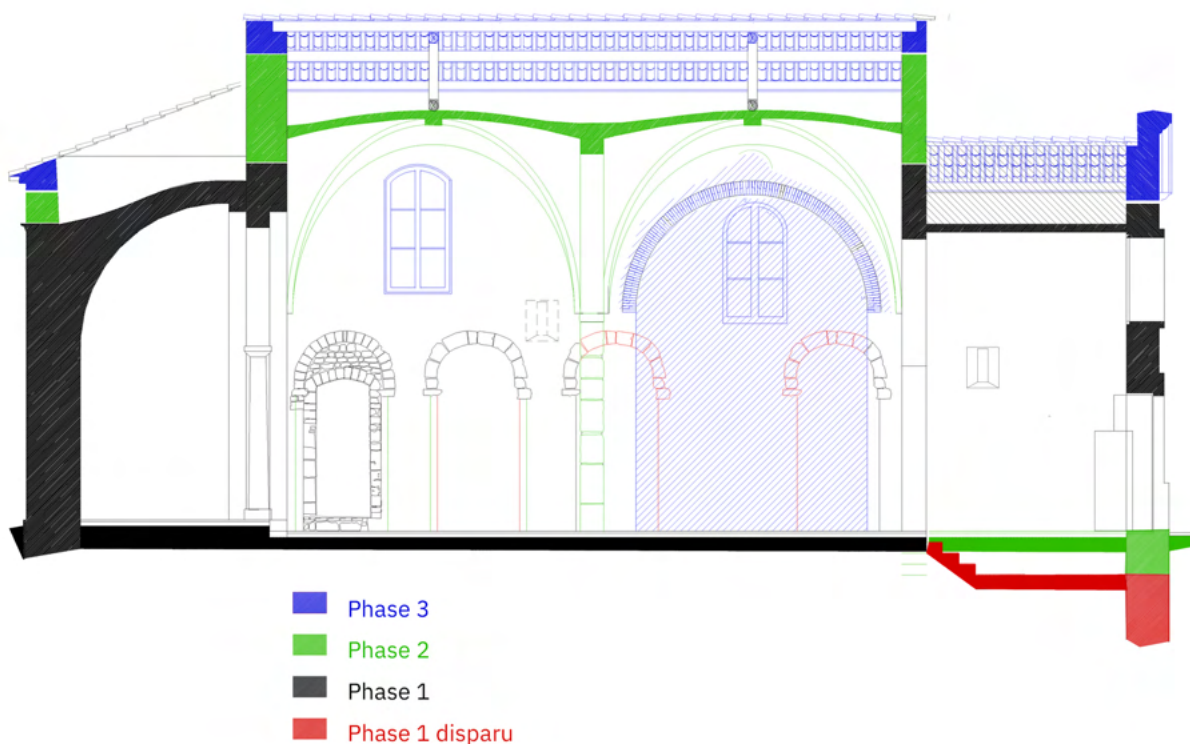
Lors de l'étude préalable aux travaux de restauration de l'église Sancta Maria de Olivo, les premières investigations menées nous laissaient envisager que nous étions en présence d'un édifice potentiellement du début du second millénaire de notre ère, réalisé avec de nombreux réemplois de l'époque romaine et fortement modifié aux XVIII^e et XIX^e siècle.

Parmi les travaux envisagés nous avons prévu de piquer les enduits, réalisés au XX^e siècle réalisés avec un mortier de ciment, inappropriés avec les maçonneries hourdées à la chaux et de les remplacer par des enduits au mortier de chaux afin d'assainir les murs.

La datation des premiers prélèvements réalisés par les archéologues tendent à confirmer la construction des voûtes actuelles de la nef au XII^e siècle.

Le décroûtage des murs nous apprend que ces voûtes ont été installées dans un bâtiment antérieur dont la datation et les dispositions doivent encore être précisées.

La chronologie relative schématique serait la suivante :



ANNEXE : PARCOURS VISITE 12/09/23

"VILLES ET VILLAGES FLEURIS"



de Beaulieu-sur-Mer / Fotolia - Couverture : Eric Garenco - Conception et Impression : Imprimerie JPS - Juin 2022

| HOTELS & RESIDENCES | |
|---|--|
| 1 LA RESERVE DE BEAULIEU ***** 25 Bd Fournier Tél 04 93 01 00 01 www.reservedebeaulieu.fr reservation@reserverbeaulieu.com info@beaulieu.com | 9 LE HAVRE BLEU** 29 Bd Fournier Joffre Tél 04 93 01 01 40 www.lehavrebleu.com info@lehavrebleu.com |
| 2 HOTEL CARLTON**** 7 Av. Edith Cavell Tél 04 93 01 44 70 www.carlton-beaulieu.com info@carlton-beaulieu.com | 10 LE SELECT** 1 Rue de la Chapelle (Cul de Gallie) Tél 04 93 01 05 40 www.hotelselect-beaulieu.com selectbeaulieu@gmail.com |
| 3 COMTE DE NICE*** 25, Bd Fournier Tél 04 93 01 19 70 hotel-comtedenice.com contact@hotel-comtedenice.com | 11 MARCELLIN 18, Avenue Albert 1 ^{er} Tél 04 93 01 01 69 www.hotel-marcellin.com hotel@hotel-marcellin.com |
| 4 B&S Styles*** 3, Bd Fournier Joffre Tél 04 93 01 12 15 www.bands.com H8234@bands.com | 12 RESIDENCE HOTEL FISIA*** 30 Bd Fournier Leduc Tél 04 93 91 97 51 www.residencehotel-fisia.com reservation@residencehotel-fisia.com |
| 5 MAINE 6 B&S D'INFORMATION TOURISTIQUE 7 GRANDMARENE - POLICE MUNICIPALE 8 GARE SNCF 9 LA POSTE 10 ECILES 11 COLLEGE JEAN COCTEAU 12 CASINO-CINEMA 13 LA MOTONDE | 14 LIENS PUBLICS - SPORTS - LOISIRS 15 YACHT CLUB Ecole de Voile 16 C.C.A.S. 17 BOLLORONGES 18 ESPACE JEUNES CASIMIR MASS 19 CLUB DE TONNAIE 20 BIBLIOTHEQUE + Sala de Conférence 21 CANTIER NEUVE DU PORT 22 TAXIS 23 CHANGE |



Vers AUTOROUTE A8
Vers EZE VILLAGE

Vers Plateau St Michel

Vers NICE

Vers Beaulieu-sur-Mer

Vers VILLEFRANCHE

Vers VILLEFRANCHE SUR MER

Vers VILLEFRANCHE SUR MER

Vers LES MARINIERES
(Villefranche sur Mer)

Vers St JEAN
CAP FERRAT

Baie



Baie de Beaulieu

- Voie piétonne / sentier
- Bus ligne 607 Nice / Monaco
- Bus ligne 15 Port de Saint-Jean / Nice
- Bus ligne 83 Plage de Beaulieu / Eze-Plateau de la Justice
- Bus ligne 84 Baie des Fourmis / Nice-Riquier
- Point de tri
- Parking
- Défibrillateur

Baie des Fourmis

BEAULIEU
L'ESPRIT CÔTE D'AZUR SUR MER



BEAULIEU 
L'ESPRIT CÔTE D'AZUR SUR MER